

ANNEXE III - Épreuve E4 conception et maintenance de solutions informatiques

III.1 : fiche de présentation d'une situation professionnelle (modèle)

BTS Services informatiques aux organisations Session 2018	
E4 – Conception et maintenance de solutions informatiques Coefficient 4	
DESCRIPTION D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE	
Épreuve ponctuelle <input type="checkbox"/>	Contrôle en cours de formation <input checked="" type="checkbox"/>
PARCOURS SISR <input checked="" type="checkbox"/>	PARCOURS SLAM <input type="checkbox"/>
NOM et prénom du candidat¹ :	N° candidat² :
Contexte de la situation professionnelle³ La Maison des Ligues de Lorraine (M2L) a pour mission de fournir des espaces et des services aux différentes ligues sportives régionales et à d'autres structures hébergées.	
Intitulé de la situation professionnelle Etude et Synthèse du contexte professionnel suite.	
Période de réalisation : du 29/09/2017 au 05/09/2017 Lieu : Lycée Modalité : <input type="checkbox"/> Individuelle <input checked="" type="checkbox"/> En équipe	
Conditions de réalisation⁴ (ressources fournies, résultats attendus) Ressources : contexte M2L Résultats attendus : Document de synthèse.	
Productions associées	
Modalités d'accès aux productions <i>Il s'agit, par exemple, des identifiants, mots de passe, URL d'un espace de stockage et de la présentation de l'organisation du stockage.</i>	
Présenter au verso une description détaillée de la situation professionnelle retenue et des productions réalisées en mettant en évidence la démarche suivie, les méthodes et les techniques utilisées.	

¹ En CCF, de l'étudiant.

² À renseigner en cas d'épreuve ponctuelle.

³ Conformément au référentiel du BTS SIO, le contexte doit être conforme au cahier des charges national en matière d'environnement technologique dans le domaine de spécialité correspondant au parcours du candidat.

⁴ En référence à la description des activités des processus prévue dans le référentiel de certification.

1. Présentation de la situation professionnelle

La Maison des Ligues de Lorraine (M2L) a pour mission de fournir des espaces et des services aux différentes ligues sportives régionales et à d'autres structures hébergées. La M2L est une structure financée par le Conseil Régional de Lorraine dont l'administration est déléguée au Comité Régional Olympique et Sportif de Lorraine (CROSL).

La Maison héberge la majorité des ligues sportives régionales, de la ligue de tennis (la plus grosse, qui emploie 8 personnes) à des ligues de sports qui n'ont pas d'employés permanents, comme le bowling ou la plongée sous-marine. Elle héberge également, quelques comités départementaux, ainsi que le CROSL et sa déclinaison départementale : le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif).

La Maison des ligues dispose de plusieurs salles de réunions raccordées au réseau informatique, ainsi qu'un amphithéâtre accueillant différents publics. L'ensemble des équipements informatiques est centralisé dans le bâtiment d'administration.

Chaque salle de réunion possède une borne wifi permettant de raccorder différents appareils nomades : ordinateurs portables, tablettes, et Smartphones. Chacune de ces salles dispose d'un accès internet sécurisé.

2. Description de l'environnement de réalisation

Environnement de production

A définir...

3. Productions réalisées

A partir des documents fournis :

- A partir du schéma réseau fourni, identifier chaque groupe de machines et d'utilisateurs, afin d'établir une segmentation cohérente du réseau.
- A partir de cette segmentation, proposer une solution de mise en œuvre, en tenant compte de la virtualisation des serveurs d'administration, et des serveurs publics.
- Réalisez le plan de nommage et d'adressage pour la solution trouvée.
- Réalisez un visio de synthèse de votre solution en y indiquant l'adressage.
- Testez votre solution avec le simulateur cisco. (fichier à fournir)

Cette Situation professionnelle est à réaliser individuellement. Cette situation ne pourra en aucun cas être présentée à l'épreuve E4. Les documents produits sont en rendre à la fin de la séance du 06 octobre 2017.